

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transparence-International (France) appelle à une consultation publique sur l'encadrement des activités de lobbying au Parlement

Alors que le règlement de l'Assemblée Nationale devrait être modifié en 2009 pour plus de transparence en matière de lobbying, TI France transmet ses premières recommandations aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'au Président de la délégation spéciale chargée de la question des groupes d'intérêt.

En tête de ses recommandations, la demande d'une consultation publique ouverte à l'ensemble des acteurs intéressés par ce sujet.

Paris, le 5 février 2009 – A la suite de différentes initiatives de l'Assemblée Nationale sur le lobbying¹, son président, Bernard Accoyer, a créé en mars 2008 une délégation spéciale de l'Assemblée Nationale chargée de la question des groupes d'intérêt. Présidée par Marc Le Fur, la délégation prépare des propositions.

Dans cette perspective, TI France adresse aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'au Président de la délégation spéciale chargée des groupes d'intérêt, ses propres recommandations visant à renforcer l'encadrement des relations entre parlementaires et groupes d'influence.

TI France demande notamment :

- Une consultation publique ouverte à l'ensemble des acteurs concernés ;
- La création d'un organe commun aux deux assemblées, chargé, notamment, de l'accréditation équitable des différents représentants d'intérêts et du respect d'un code de bonne conduite, que les parlementaires ou les citoyens pourraient saisir en cas de doute ou de litige.
- L'instauration d'une empreinte législative afin de rendre publiques les positions communiquées par les représentants d'intérêts qui peuvent orienter les décisions des parlementaires prises au nom des citoyens et de l'intérêt de la Nation. Cette empreinte législative doit être collective – publication de la liste des groupes d'intérêts consultés en annexe des rapports parlementaires – et individuelle – compte-rendu des activités exercées par chaque parlementaire.
- L'élaboration d'un rapport indépendant chiffré sur le lobbying pour permettre une appréhension plus objective de l'enjeu et mieux éclairer le débat public.

Pour TI France, l'encadrement des relations entre les parlementaires et les groupes d'intérêts repose sur un ensemble de principes :

- Les parlementaires exercent leur mandat par la confiance déléguée des Français et par les

¹ Sous l'impulsion d'Arlette Grosskost et de Patrick Beaudouin, co-présidents du groupe d'études « Pouvoirs publics et groupes d'intérêts », deux résolutions ont été présentées le 30 octobre 2006 et le 11 septembre 2007 « pour établir des règles de transparence pour les groupes d'intérêts ». Par ailleurs, Jean-Paul Charié a présenté le 16 janvier 2008 un rapport d'information sur ce sujet.

moyens prélevés auprès des contribuables. Aussi, les Français doivent pouvoir connaître, au cours d'un débat, les conditions dans lesquelles les parlementaires définissent, en leur nom, leurs prises de position ;

- Les représentants d'enjeux ou d'intérêts économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux ou culturels doivent pouvoir faire valoir leurs arguments ou informations à égalité de traitement ;
- Toutes les positions d'acteurs communiquées aux parlementaires ou décideurs publics, puisqu'elles se font connaître d'eux pour prendre part aux débats, doivent être rendues publiques car la transparence des institutions publiques est une condition indispensable de leur légitimité ;
- Le renforcement du rôle du Parlement français doit également passer par l'amélioration de ses règles de fonctionnement dans ses relations avec la société. L'encadrement du lobbying ne peut reposer sur les seuls codes de déontologie extérieurs adoptés par certaines organisations de lobbyistes et les conditions d'accès des différents acteurs ne peuvent être examinées uniquement sous l'angle de la sécurité des espaces, par exemple. Les règlements des assemblées doivent évoluer et préciser de manière conjointe les responsabilités tant des lobbyistes ou groupes d'intérêts que des parlementaires, de leurs collaborateurs et des personnels des assemblées.
- La transparence et l'encadrement du lobbying doivent être identiques à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Le contexte international est marqué par des prises de position en faveur d'une plus grande transparence et de règles de bonne conduite en matière de lobbying, en particulier de la part de l'Union Européenne et de la nouvelle administration américaine. La France ne peut rester à l'écart de ce mouvement. Il en va de la crédibilité de notre démocratie.

Contact TI France :

Anne-Marie Ducroux / Myriam Savy

Tel : 01 47 58 82 08

transparence@free.fr

###

*Transparence-International (France) est la section française de **Transparency International (TI)**, la principale organisation de la société civile, avec 80 sections nationales dans le monde, qui se consacre à la lutte contre la corruption.*

Transparence-International (France) a pour objectif principal de contribuer à améliorer significativement, dans notre pays, la gouvernance publique et privée en termes de transparence, d'intégrité et de responsabilité. TI sensibilise l'opinion et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile.